

hannut actu

N° 167 - FÉVRIER 2024

Bulletin communal

ACTUALITÉ

Plan de circulation du centre-ville

RALLYE DE HANNUT 8,9 et 10 mars 2024

Le dimanche 10 mars prochain, le 55ème Rallye de Hannut sera organisé au départ du Marché Couvert.

Les communes concernées par cette édition sont : Braives, Burdinne, Geer, Hannut, Hélécinne, Landen, Lincet et Orp-Jauche.

Pour Hannut, les villages impactés sont : Cras-Avernas, Trognée, Moxhe, Wansin, Petit-Hallet et Grand-Hallet.

Avis aux spectateurs

En concertation avec les services de sécurité, les mesures de sécurité sont renforcées tout au long du parcours avec une série de règles complémentaires qui viennent s'imposer aux organisateurs et aux spectateurs.

Outre l'obligation d'imposer une signalétique nouvelle et plus parlante, la plus marquante est qu'en cas de présence de spectateurs dans les zones interdites au public, la spéciale sera arrêtée.

Le respect de l'accès aux services de secours, notamment via les interdictions de stationnement présentes aux entrées et sorties de spéciales, sera au centre des préoccupations des services de Police.

À cette occasion la Ville de Hannut vous informe sur le plan de circulation à suivre ce 9 et 10 mars 2024

- Fermé à partir du 9 mars à 7h jusqu'au 10 mars 24h
- Fermé à partir du 9 mars à 19h jusqu'au 10 mars 24h
- Fermé du 10 mars 6h à 24h
- Circulation locale - Voie sans issue

Plus d'informations : 0497/39 53 79



SOMMAIRE

Page 1

- Rallye de Hannut
- Grand nettoyage de printemps

Page 2

- Dératisation
- Travaux Grange
- Inondations

Page 3

- Rends moi mon trottoir
- E-guichet
- Collecte des plastiques agricoles
- Accueil extrascolaire

Page 4

- Agenda



10^e édition du Grand Nettoyage : Inscrivez-vous !

La 10^e édition du Grand Nettoyage se tiendra les 21, 22, 23 et 24 mars prochains !

À l'approche des beaux jours, ce rendez-vous désormais incontournable mobilise des dizaines de milliers de Wallons désireux de rendre leur environnement plus propre et plus agréable. Et c'est indéniable, l'envie d'agir des citoyens pour l'amélioration de leur cadre de vie est importante.

Cette fois encore, les citoyens, les écoles, les associations et les entreprises sont invités à participer dans le respect de certaines mesures de précaution.

La commune de Hannut s'associe au Grand Nettoyage afin d'en faire, une fois de plus, l'événement citoyen le plus mobilisateur de l'année en Wallonie.

En 2023, le Grand nettoyage de printemps à Hannut, c'était :
4 jours d'action
40 équipes de nettoyage
250 sacs remplis

Dans un souci de développement durable, il est recommandé aux participants des éditions précédentes de réutiliser le matériel qu'ils possèdent encore (gilets, gants, sacs...) et de ne recommander que ce dont ils ont réellement besoin. Pour les nouveaux participants, un kit de nettoyage composé d'une paire de gants, d'un gilet fluorescent et de sacs poubelles sera fourni gratuitement afin de rejoindre le mouvement lancé en 2015.

Rendez-vous dès le 12 février 2024 sur bewapp.be (menu "Je passe à l'action", rubrique "Je participe au Grand Nettoyage") pour compléter votre formulaire d'inscription. La clôture des inscriptions est fixée au 13 mars. Cette inscription en ligne vous permettra non seulement de définir votre parcours mais également de commander le matériel nécessaire pour vous et votre équipe. Votre commune sera automatiquement informée de votre inscription et vous recontactera afin d'organiser le ramassage de vos sacs de déchets. **Infos** : environnement@hannut.be - 019/51 93 68

Be WaPP
LE GRAND NETTOYAGE
c'est du 21 au 24 mars 2024
TENEZ-VOUS PRÊT

10

Bonne lecture !





VILLE DE HANNUT Avis à la population CAMPAGNE DE DERATISATION

La Ville de Hannut organisera la première campagne de dératisation systématique de son territoire du lundi 26 février au vendredi 1er mars 2024.

L'entreprise **INSECTIRA** a été chargée par l'Administration d'exécuter ces travaux :

- le **lundi 26 février** à Thisnes - Crehen - Moxhe et Avin ;
- le **mardi 27 février** à Hannut.
- le **mercredi 28 février** à Merdorp - Wansin - Petit-Hallet et Grand-Hallet ;
- le **jeudi 29 février** à Avernas-le-Bauduin - Bertrée - Cras-Avernas et Trognée ;
- le **vendredi 1er mars** à Villers-le-Peuplier - Poucet - Abolens - Blehen et Lens-Saint-Remy ;

Lors du passage des agents de la firme INSECTIRA, la population est invitée à signaler les endroits infestés par les rongeurs ainsi que les personnes désirant recevoir du raticide.

Les personnes souhaitant une intervention de l'entreprise dans leurs propriétés peuvent également le signaler, préalablement, à l'Administration Communale (Service Infrastructures communales, tél. : 019/51.93.78).

À l'issue de la campagne de dératisation systématique des produits raticides resteront disponibles pour le public à l'Administration communale.

Reconstruction de la maison de village « La Grange »

Les travaux de démolition et de reconstruction de la salle de village « La Grange », située à Moxhe, vont prochainement débuter.

L'idée de construire une nouvelle salle de village a été pensée dans le cadre de l'Opération de Développement Rural (ODR).

Le but de l'ODR étant de fixer des objectifs clairs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre sur une dizaine d'années. Pendant toute la durée de l'ODR, une Commission locale de développement rural (CLDR) suit le déroulement de l'Opération. Cette commission est représentative de la population : les membres proviennent de différentes classes d'âge, de différents villages et milieux socio-économiques différents.

Le projet de reconstruction de la salle de village avait été plébiscité par la CLDR en 2018 lorsqu'il a fallu choisir le premier projet à mettre en œuvre, pour aboutir sur un accord fin 2023.

Les travaux

Le 5 février marquera la phase de démolition de la salle « La Grange » où les structures existantes seront démontées pour faire place à un nouveau départ. Cette étape, bien que souvent empreinte de nostalgie, est nécessaire pour entamer les travaux de construction. Ceux-ci débuteront le 4 mars. Seule la partie arrière de l'ancien bâtiment sera reconstruit, permettant de créer des espaces verts sur l'avant.

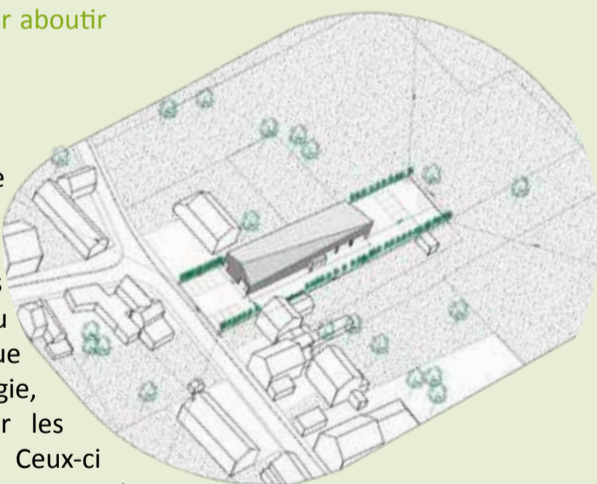
Grâce à ces travaux, les habitants de Moxhe pourront profiter d'un espace rénové, propice à la célébration de moments importants, aux réunions communautaires et à une variété d'activités associatives.

Nous tenons à assurer aux citoyens que tout sera mis en œuvre pour minimiser les désagréments. En outre, une fois la partie avant de l'ancien bâtiment démolie, l'espace sera utilisé comme stockage, permettant ainsi de ne pas empiéter entièrement sur la voie publique.

En vue de ces travaux, la Rue du Tombeu sera mise en sens unique pour la durée des travaux, et ce dès le 5 février. La circulation sera autorisée uniquement depuis la N80 vers la rue Marcel Royer afin d'assurer la sécurité et la fluidité du trafic.

Le budget total de ces travaux est estimé à 1.802.006€, avec un subside de développement rural à hauteur de 799.510€ et une part communale de 1.002.496€.

Pour toutes questions, le Département Infrastructures communales se tient à votre disposition (019/51.93.71 ou travaux@hannut.be).



Votre actu « Inondations » : La prime communale anti-inondations

En juillet 2021, la Ville de Hannut a particulièrement été impactée par les inondations. Depuis lors, en plus de la création d'une task force communale œuvrant quotidiennement pour la lutte contre les inondations et des différents aménagements installés ou en cours de construction (ballots, création de zone d'immersion temporaire-ZIT), la Ville a décidé d'apporter son aide à chaque citoyen qui souhaite mettre en place des dispositifs durables individuels de protection contre les inondations et les coulées boueuses au travers d'une prime communale.



Concrètement, le montant de la prime communale s'élève à **80% de la dépense engagée** par le demandeur et est **plafonnée à 1.000€** par immeuble et par **période de 5 ans**.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes personnes physiques ou morales :

- ✓ dont l'immeuble bâti se situe dans une zone d'aléa d'inondation, cartographiée par la Région wallonne **OU** qui a subi des dégâts justifiés suite à une inondation depuis le 1er mai 2021 ;
- ✓ dont l'immeuble bâti est régulièrement occupé ;
- ✓ titulaires d'un droit réel sur l'immeuble bâti (propriétaires, usufruitiers, locataires...);
- ✓ qui mettent en œuvre eux-mêmes des équipements ou des travaux de protection contre l'intrusion des eaux ou les faire réaliser par une entreprise enregistrée.

Quels sont les travaux ?

Pour bénéficier de la prime communale « anti-inondation », il y a lieu de réaliser des travaux pour la mise en place de dispositifs durables individuels de protection contre les inondations et les coulées boueuses tels que, par exemple, :

- ✓ Installation d'avaloirs sur le domaine privé ;
- ✓ Installation de clapet anti-retour sur le réseau privé d'égouttage ;
- ✓ Aménagement des évacuations privées existantes ;
- ✓ Maçonneries ;
- ✓ Installation de fascines et de haies ;
- ✓ Installation de batardeaux et autres digues amovibles ;
- ✓ Création de fossés

Comment introduire une demande de prime ?

La demande de prime doit être introduite par écrit auprès du Collège communal sur base du formulaire prévu à cet effet. Celui-ci devra être accompagné de divers documents.

Les demandes seront traitées par ordre chronologique d'introduction du dossier complet. Le Collège communal notifiera le demandeur dans les meilleurs délais à compter de la date d'introduction du dossier complet.

Les travaux ou l'installation d'équipements ne peuvent être entamés qu'après la notification de la décision d'octroi de la prime par le Collège communal excepté pour les travaux réalisés avant le 31 décembre 2023 qui seraient déjà réalisés.

Les travaux sont finis, que faire ?

Une fois la réalisation de vos travaux terminée, il y a lieu de remplir le formulaire de demande de paiement de la prime.

L'achèvement des travaux sera constaté par le Collège communal sur base de factures relatives aux installations ou réalisations effectuées, de preuves de paiement y afférentes et de photos des réalisations faites.

La Ville de Hannut se réserve le droit de procéder sur place au contrôle de l'emploi de la prime accordée et de réclamer des justificatifs supplémentaires à ceux joints au formulaire de demande ou à la déclaration d'achèvement du projet.

Les formulaires de demande de primes sont disponibles à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou sur le site Internet de la Ville de Hannut.

Rends-moi mon trottoir

Lorsque je me stationne sur un trottoir, je mets les autres en danger ! Une maman poussant son bébé, un enfant circulant à vélo ou à trottinette, une personne en chaise roulante...

Pour rappel :

Pour les infractions de 1ère catégorie, je risque une amende de 55€

> Stationnement sur un arrêt de bus en double file, aux abords des carrefours, devant un garage, le long d'une ligne jaune discontinue.

Pour les infractions de 2ème catégorie, je risque une amende de 110€

> Stationnement sur un trottoir, un passage piéton, un emplacement réservé aux personnes handicapées.



Depuis ce 1er février, la ville de Hannut est équipée de l'e-Guichet

Mais en quoi cela consiste-t-il ?

L'e-Guichet est une plateforme internet permettant d'obtenir vos documents personnels en ligne de manière complètement sécurisée et gratuite.

Plus besoin de se déplacer systématiquement à l'Hôtel de ville pour obtenir de nombreux documents administratifs. Certains seront accessibles directement, d'autres seront délivrés électroniquement dans les deux jours ouvrables. Le citoyen qui le souhaite pourra également mentionner son adresse mail dans son profil afin de recevoir un mail de notification indiquant que son document est prêt à être téléchargé.

Voici la liste, non-exhaustive, des documents administratifs qu'il sera possible de se procurer via l'e-Guichet :

- Délivrables immédiatement : acte de naissance, certificat de résidence principale, casier judiciaire modèle 1, ...
- Dans les deux jours ouvrables : certificat de résidence, d'état civil, casier judiciaire modèle 2, ...
- Après passage à l'Hôtel de ville : autorisation parentale légalisée

Avec cette plateforme, le service aux citoyens de la ville de Hannut continue de s'améliorer en vous faisant gagner du temps et vous permettant d'accéder à vos documents à n'importe quel moment, 24h/24 via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Ce portail est accessible via le site Internet de la ville et grâce à une application téléchargeable pour mobile et tablette sur iOS et Android.

Pour vous connecter, il suffit d'utiliser :

- Soit votre carte d'identité
- Soit votre Itsme

Pour rappel, toutes vos informations personnelles sont reprises de manière totalement sécurisée.

L'e-Guichet est disponible via <https://hannut.e-guichet.be>
Service Population/Etat-Civil : population-etat-civil@hannut.be

RAPPEL

Autres services

	Matin	Après-midi
LUNDI	8h30/12h15	14h00/16h00
MARDI	8h30/12h15	
MERCREDI	8h30/12h15	14h00/16h00
JEUDI	8h30/12h15	14h00/16h00
VENDREDI	8h30/12h15	14h00/16h00

Services population/état-civil et urbanisme

	Matin	Après-midi
LUNDI	8h30/12h15	14h00/16h00
MARDI	8h30/12h15	
MERCREDI	8h30/12h15	14h00/16h00
JEUDI	8h30/12h15	14h00/18h00
VENDREDI	8h30/12h15	14h00/16h00

SAMEDI 9h00/11h30
Uniquement le service population/état-civil

Uniquement sur rendez-vous

Prise de rdv en ligne



Collecte des plastiques agricoles

La collecte des plastiques agricoles organisée par Intradel aura lieu du lundi 8 avril au vendredi 12 avril 2024, au Dépôt communal de Hannut (rue de Tirlemont 110).

Comme chaque année, il vous sera demandé de présenter votre carte d'identité et de trier au préalable les déchets, faute de quoi la collecte vous sera refusée.

Pour rappel, 3 fractions de plastiques agricoles sont acceptées :

- films fins en LLDPE ;
- films épais en LDPE ;
- cordes, ficelles, bigbags.

Les plastiques doivent être triés sur votre site d'exploitation avant d'être amenés à la collecte. Les déchets qui ne seraient pas triés avant d'être présentés seront refusés systématiquement. Les plastiques doivent également être vidés, nettoyés et brossés au préalable.

Cette collecte, désormais facturée par Intradel aux communes, sera prise en charge par la Ville de Hannut en 2024 et ne sera donc pas refacturée aux agriculteurs.

En dehors de cette collecte ponctuelle, les plastiques agricoles peuvent être amenés dans d'autres centres et selon les horaires renseignés sur le site web d'Intradel, où est également repris le guide pratique sur les plastiques agricoles : www.intradel.be.



Un accueil ExtrasCOOL pour nos enfants, retour sur la journée du 24 janvier 2024 !



Le 24 janvier dernier nous faisons le focus sur l'accueil extrascolaire.

Qu'en est-il dans notre ville ?

La coordination ATL a eu la chance de pouvoir se rendre dans les deux structures hannutoises qui organisent un accueil extrasCOOL. Chacune d'entre elles a mis le secteur de l'accueil extrascolaire en valeur et en lumière par des vidéos, des livres d'or proposés aux parents ou encore des animations de qualité proposées aux enfants. Les accueillants animent les enfants avec passion et bienveillance. Il paraît clair que ce métier est une vocation.

Merci à eux pour le travail formidable qui est fait !

Ce sont l'Eveil et l'Oasis Familiale qui organisent un accueil extrascolaire sur notre commune.

A l'asbl l'Eveil l'accueil se déroule avant et après les heures scolaires du lundi au vendredi dans chaque implantation scolaire hannutoise à l'exception du mercredi après-midi où elle a lieu à la Saline. L'accueil consiste en la prise en charge de la **sécurité** des enfants accueillis, l'identification de leurs **besoins affectifs et physiques** et la mise en place d'activités nécessaires à leur **épanouissement** et ce, sans contraindre ceux-ci à participer. L'accueillant est un **trait d'union** entre l'école et la famille ainsi que les enfants. Il s'efforce d'offrir aux enfants, par sa présence et son action, un espace de vie **rassurant** et **adapté** à ses besoins. La facturation minutaire de 0,030€ est d'application (soit 1,80€/heure) en accueil. (Contact : Audrey Vanmechelen – 019/65.55.05)



L'asbl l'Oasis Familiale organise un accueil extrascolaire pour les enfants de l'école maternelle (les enfants de l'école primaire sont accueillis à l'école de devoirs). Elle propose un **lieu d'accueil personnalisé** ayant pour objectif de permettre à chaque enfant d'être **reconnu** et **respecté** dans ses besoins, de lui permettre de se ressourcer, de se **détendre**. Une diversité d'activités et d'animations lui sera proposé afin qu'il prenne du **plaisir** dans ses découvertes en attendant le retour de ses parents. Il pourra tisser des liens avec les autres enfants et se créer de nouvelles amitiés. L'Oasis Familiale est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 15h15 à 18h30 (2€/jour) et le mercredi de 12h00 à 18h30 (max 6€/demi-journée). (Contact : Nancy Jacques – 019/51.17.71).

La Coordination ATL vous informe et relaie vos besoins.

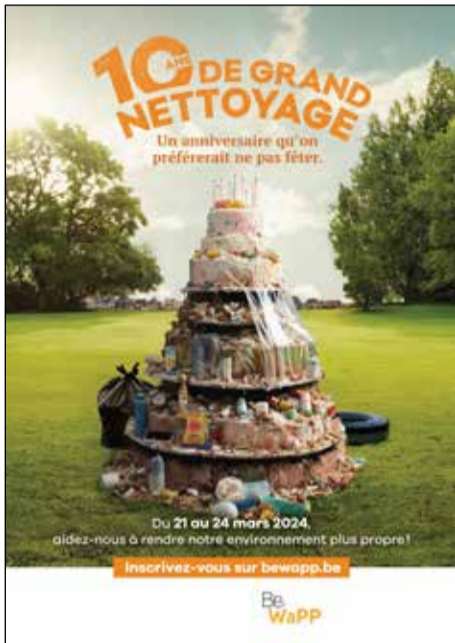


Votre correspondante ATL :
Aurélien Van Oorschot - 0478/79.41.62
atl@hannut.be



AGENDA des festivités hannut est à vous

Février-Mars 2024



- 24-25/02 • **Brocante du basket club**
De 9h à 18h au marché couvert
- 25/02 • **Repair Café**
14h – Salle Jean Renard - Renseignements via pcs@hannut.be ou au 019/51.93.88
Gratuit
- 28/02 • **Alzheimer Café**
14h – Salle Ogier Charlier (Villers-le-Peuplier) - Renseignements via pcs@hannut.be
ou au 019/51.93.88 – Gratuit
- 03/03 • **Marche Adeps Crehen**
8h – Club 80
- 03/03 • **Bourse minéralogique**
10 à 18h www.champ-hannut.be – Marché couvert
- 03/03 • **Balade des guides de l'office du tourisme**
Thème : Hannut et ses noms de rue - Infos et réservations : guideshannut23@gmail.com
- 07/03 • **Ciné Débat thématique handicap**
19h – Salle de l'Académie - inscription indispensable via pcs@hannut.be ou au 019/51.93.88
Gratuit
- 10/03 • **Rallye de Hannut**
Infos : 0497 39 53 79
- 11/03 • **Séance d'information sur l'AViQ (branche handicap)**
19h30 – Salle Jean Renard - Inscription indispensable via pcs@hannut.be ou
au 019/51.93.88 - Gratuit
- 12/03 • **Mobi'Tic+**
2 modules - Inscription via pcs@hannut.be ou au 019/51.93.86 ou 019/51.93.88
- 13/03 • **Il était une histoire**
15h – pour les 4 à 7 ans – 019/51 23 16 – Bibliothèque
- 16/03 • **22^{ème} bourse de printemps**
De 8h30 à 16h – Marché couvert – Royal Philatelic Club de Hesbaye – 019/69 84 81
- 20/03 • **Il était une histoire**
16h – de 6 mois à 3 ans – 019/51 23 16 – Bibliothèque
- 21/03 • **Atelier « Do it Yourself » - produits d'entretien naturels**
19h – Salle Jean Renard - Inscription via environnement@hannut.be ou 019/51.93.68
Gratuit
- 21-24/03 • **Grand nettoyage de printemps**
Inscrivez-vous sur www.bewapp.be – Infos : environnement@hannut.be ou 019/51.93.68
- 23/03 • **Théâtre : Paulette**
20h – Salle de l'académie – Centre culturel - 019/51 93 60
- 23/03 • **Bourse aux vêtements et jouets**
de 13h à 17h - Marché couvert – Infos : 019/51 93 86
- 23-24/03 • **Expo Photos**
Photo club lensois – A l'espace lensois – Lens-Saint-Remy
- 08/04 • **Conférence/dégustation : tout sur la café**
De 14h à 16h – salle de l'académie – Centre Culturel - 019/51 93 60
- 21/04 • **Balade guidée - A la découverte du patrimoine de Crehen**
13h45 - Départ Eglise de Crehen - Produits locaux et artisanaux - Club 80
Concert à l'église à 17h30 - www.letourdesvillageshannut.be